

# Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.5

Numéro de la demande : 2015-6687

**Demande :** Modifications aux propriétés chimiques de la préparation

commerciale – Type de formulation

**Produit :** Raxil Pro **Numéro d'homologation :** 30102

**Matières actives (m.a.):** Métalaxyl (MTA), prothioconazole (PRB) et tébuconazole (TEU)

Numéro de document de l'ARLA: 2638457

#### But de la demande

La présente demande de catégorie B.2.5 a pour objet d'ajouter un autre type de contenant (en métal) pour le produit Raxil Pro.

## Évaluation des propriétés chimiques

Raxil Pro est formulé sous forme de concentré en suspension contenant du téuconazole, du prothioconazole et du métalaxyl à des concentrations nominales de 3,0 g/L, 15,4 g/L et 6,2 g/L respectivement. Cette préparation commerciale a une densité de 1,046 g/mL et un pH de 8,27. Les nouvelles données sur les propriétés chimiques de Raxil Pro ont été transmises, examinées et jugées acceptables.

## Évaluation sanitaire, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Une évaluation sanitaire, environnementale ou de la valeur n'était pas requise pour cette demande.

#### Conclusion

L'Agence de la réglementation de la lutte antiparasitaire a complété l'évaluation des renseignements fournis en appui au produit Raxilo Pro et les a jugés suffisants pour ajouter un autre type de contenant, soit celui en métal, pour ce produit.



### Références

Numéro de	Références
document	
de l'ARLA	

2587929 2015, Raxil Pro MD: Accelerated Storage Stability, DACO: 3.5.10,3.5.14

**CBI** 

ISSN: 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l=information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l=emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l=autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.